

# Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés

Si vous voulez faire vivre le souvenir des enfants d'Izieu, susciter la réflexion sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent, développer l'esprit de citoyenneté, notamment des jeunes, **vous pouvez soutenir nos actions en faisant un don ou en devenant membre de l'Association de la Maison d'Izieu.**

Cette adhésion vous permet de participer effectivement à la vie de l'association au sein de son assemblée générale et de bénéficier d'un tarif réduit ou de la gratuité pour toutes les activités proposées par la Maison d'Izieu. L'adhésion implique le respect des statuts en vigueur.

Sous le nom de "C  
enfants réfugiés de l  
LINE ZLATIN, infirm  
ix-Rouge, assistant  
L'HERAULT et MIN  
meleur agricole  
AVOIL  
R Y 19



image que vous ne soyez fra  
ous.  
embrassant bien fat et en



VERSEMENT

## ADHÉSION/COTISATION/DON 2018

### PERSONNE PHYSIQUE

nom.....prénom.....  
adresse.....  
code postal.....ville.....  
tél.....courriel.....

- adhère à l'Association de la Maison d'Izieu .....30 €  
 renouvelle mon adhésion pour l'année civile en cours .....25 €  
 fait un don :..... €

### PERSONNE MORALE (COLLECTIVITÉS, ENTREPRISE, INSTITUTIONS,...)

raison sociale.....  
nom du représentant.....  
adresse.....  
code postal.....ville.....  
profession.....tel.....fax.....

- adhère à l'Association de la Maison d'Izieu .....50 € minimum  
 renouvelle mon adhésion pour l'année civile en cours .....50 € minimum  
 fait un don :..... €

TOTAL DU VERSEMENT .....€

- par chèque bancaire  
 par carte bancaire  
 par virement à l'ordre de l'Association de la Maison d'Izieu  
IBAN : FR76 17806 00240 16557464000 093 BIC : AGRIFRPP878  
 par espèces

Date .....

Signature.....

Vous pouvez désormais

**adhérer**

**cotiser**

**donner**

en ligne depuis notre  
site Web !

[www.memorializieu.eu](http://www.memorializieu.eu)

**Important** : merci de retourner ce bulletin  
(avec votre règlement) à l'adresse suivante :  
Maison d'Izieu 70 route de Lambraz  
01300 Izieu

Vos cotisations et vos dons ouvrent droit à  
une réduction d'impôts au titre des œuvres  
d'intérêt général et feront l'objet d'un reçu  
fiscal, (Article 238 bis du Code Général des  
Impôts).